|  |  |
| --- | --- |
| **Réunion préparatoire régionale pour la région Europe (RPM-EUR) en vue de la CMDT-17** | P:\SUP\Logos\Post-150th Anniv\ITU-logo-UNblue.jpg |
| **Vilnius, Lituanie, 27-28 avril 2017** |
|  |  |
|  | **Document** **RPM-EUR17/17-****F** |
| **27 mars 2017** |
| **Original:** **anglais** |
|  |
| **RéPUBLIQUE TCHèQUE** |
| réVISION DE LA résolution 40 Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités |

Domaine prioritaire**:**

Rationalisation des Résolutions de la CMDT.

**Résumé:**

Projet de modification de la Résolution 40.

**Résultats attendus:**

Mise à jour de la Résolution 40.

**Référence:**

Résolution 40 de la CMDT.

Résolution 40 (Rév.Buenos Aires, 2017)

Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

rappelant

*a)* les principes liés au renforcement des capacités, énoncés dans les paragraphes 29 à 34 de la Déclaration de principes de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI);

*b)* que l'UIT est l'un des modérateurs/coordonnateurs identifiés au titre de la grande orientation C4 dans l'Annexe de l'Agenda de Tunis, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);

*c)* la Résolution 73 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) sur les Centres d'excellence de l'UIT;

*d)* la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies – "Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information",

considérant

*a)* que les ressources humaines constituent toujours le principal atout d'une organisation et que les compétences techniques, de gestion et de développement de ces ressources doivent être constamment mises à jour;

*b)* qu'il est indispensable, pour le développement des capacités humaines et institutionnelles, de poursuivre la formation continue et l'échange d'idées avec d'autres spécialistes et organismes expérimentés dans les domaines technique, de la réglementation et du développement;

*c)* que le Bureau de développement des télécommunications (BDT) continue de jouer un rôle fondamental dans le développement de ces compétences par l'intermédiaire de ses nombreuses activités, notamment de son Programme pour le renforcement des capacités et l'inclusion numérique, et de ses activités sur le terrain, grâce aux excellents résultats obtenus par le Département de la coopération technique de l'UIT dans ce domaine avant la création du BDT;

*d)* que les grandes initiatives pour le renforcement des capacités entreprises par le BDT, parmi lesquelles l'initiative Académie de l'UIT[[1]](#footnote-1)1, les Forums mondiaux et régionaux sur le développement des capacités humaines et les initiatives relatives aux centres d'excellence et aux centres de formation à l'Internet, ont très largement contribué au traitement de ces questions et que leurs buts sont conformes aux résultats du SMSI, en coopération avec tous les programmes et avec les deux commissions d'études de l'UIT-D, chacune dans son domaine de compétence propre;

*e)* qu'il est nécessaire que le BDT systématise ses nombreuses activités de formation et de renforcement des capacités, en les traitant de manière globale, coordonnée, intégrée et transparente, de façon à atteindre les objectifs stratégiques généraux de l'UIT-D et à utiliser les ressources le plus efficacement possible;

*f)* qu'il est nécessaire que le BDT consulte régulièrement les membres, pour connaître leurs priorités dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités et qu'il mette en oeuvre des activités en conséquence;

*g)* qu'il est nécessaire que le BDT fasse rapport au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) sur les initiatives et les activités entreprises ainsi que sur les résultats obtenus, afin que les membres soient pleinement informés des difficultés rencontrées et des progrès accomplis et qu'ils puissent guider le BDT dans ses activités dans ce domaine,

tenant compte

*a)* du fait que des manifestations telles que les séminaires régionaux et le Séminaire mondial des radiocommunications (WRS) ont été couronnées de succès et se sont révélées très utiles pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage pratiques;

*b)* qu'un grand nombre d'organisations et de personnes très diverses participent aux activités du BDT et collaborent avec le Bureau et qu'il convient de reconnaître leur valeur en tant que ressource éducative;

*c)* des besoins et des priorités identifiés par les régions en matière de formation et de renforcement des capacités,

décide de charger le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de maintenir le Groupe sur les initiatives relatives au renforcement des capacités (GCBI), composé d'experts compétents en la matière, connaissant bien les besoins des régions, afin de renforcer la capacité des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires, des professionnels expérimentés et des organisations disposant de compétences techniques en la matière de prêter assistance à l'UIT-D, et de contribuer à la mise en oeuvre satisfaisante de ses activités de formation et de renforcement des capacités de manière intégrée, en coopération avec tous les programmes et avec les deux commissions d'études de l'UIT-D, chacune dans son domaine de compétence propre;

2 de faire en sorte que le GCBI soit composé de deux experts en renforcement des capacités représentant chacune des six régions. La participation sera aussi ouverte à tous les Etats Membres et Membres de Secteur intéressés. Ce groupe travaillera par voie électronique avec les fonctionnaires du BDT ou, le cas échéant, dans le cadre de réunions traditionnelles, afin d'accomplir les tâches suivantes:

i) contribuer à définir les tendances mondiales dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC), de la formation et du renforcement des capacités;

ii)contribuer à définir les besoins régionaux et les priorités régionales pour les activités de formation et de renforcement des capacités, en faisant le point des progrès des activités du BDT en la matière, et formuler des propositions visant à éliminer tout double emploi et à harmoniser les initiatives en cours, etc.;

iii) contribuer à établir les priorités en matière de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des télécommunications/TIC pour les Centres d'excellence de l'UIT et l'Académie de l'UIT en s'appuyant sur la connaissance des tendances mondiales ainsi que des besoins régionaux et des priorités régionales tels que définis aux points i) et ii), afin que les thèmes et les priorités respectifs du programme soient approuvés par chaque CMDT ou lors de la première session du Conseil ayant lieu après la CMDT;

iv) contribuer à l'examen stratégique des résultats des programmes de l'Académie de l'UIT et des Centres d'excellence de l'UIT, et contribuer à l'élaboration de recommandations devant faire l'objet d'une décision lors de chaque CMDT ou de chaque session du Conseil tenue après la réalisation d'un tel examen;

v) assurer une coordination, s'il y a lieu, avec les organisations et les professionnels spécialisés dans la formation et le renforcement des capacités dans les domaines où des besoins ont été mis en évidence, et mettre à profit leurs compétences en orientant les membres vers ces spécialistes ou en facilitant leur participation aux activités de renforcement des capacités de l'UIT;

vi) aider le BDT à concevoir et à mettre en oeuvre un cadre intégré pour les activités de l'Académie de l'UIT devant être réalisées au cours de la période 2015-2018;

vii)fournir des conseils sur l'élaboration de programmes formels dans le domaine des télécommunications/TIC et de contenus connexes, en ce qui concerne à la fois les notions de bases générales sur les télécommunications/TIC et les compétences spécialisées;

viii) fournir des conseils sur l'accréditation et la certification sur la base de normes régionales ou internationales;

ix)fournir des conseils sur les initiatives, les alliances et les partenariats universitaires propres à contribuer aux objectifs stratégiques généraux de l'Académie de l'UIT, y compris l'intégration avec, entre autres, les centres d'excellence, les centres de formation à l'Internet et les bureaux régionaux de l'UIT;

x)donner des conseils sur les normes applicables à l'assurance‑qualité et le suivi des cours dispensés dans le cadre des partenariats avec l'Académie de l'UIT, y compris ceux qui sont dispensés par l'intermédiaire des centres d'excellence, des centres de formation à l'Internet ou d'établissements universitaires;

xi) contribuer à la soumission d'un rapport annuel intérimaire qui sera présenté et examiné au cours de la réunion du GCDT, dans lequel figureront les résultats obtenus et les propositions de recommandation à adopter pour permettre la réalisation du programme concerné;

xii) assumer les fonctions de représentants régionaux lors des forums biennaux organisés par le BDT sur ce sujet;

3 fournir l'appui nécessaire pour que le GCBI puisse s'acquitter efficacement des tâches qui lui sont confiées;

4 tenir dûment compte des recommandations éventuelles du GCBI.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Afin de rationaliser et de regrouper ses nombreuses activités en matière de renforcement des capacités dans le domaine des TIC et des télécommunications, le BDT a créé l'Académie de l'UIT, qui englobe ses activités relatives aux programmes connexes et ses initiatives de partenariat, y compris les centres d'excellence et les centres de formation à l'Internet. [↑](#footnote-ref-1)